

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU CONCOURS PHOTO « PHOTO SYNTHÈSE »

NOM – Prénom :

Adresse :

Mail :

Date de naissance :/...../..... Téléphone :

Envoyez-nous vos photos (3 photos maxi / personne) **avant le 30 septembre 2022** :

par courrier à l'adresse suivante : Association « Kistin Café »
Mairie de Runan
5 rue du Trégor
22260 Runan

Format : 20 x 30 cm

Titre photo n°1 :

Titre photo n°2 :

Titre photo n°3 :

Je déclare avoir pris connaissance des modalités du règlement du concours photo et remplir toutes les conditions nécessaires pour y participer.

Je certifie que toutes les œuvres déposées sont des originaux issus d'une production personnelle.

J'accepte l'utilisation et la diffusion de mes photos par l'association Kistin Café.

Date..... Signature.....

(signature du représentant légal pour les candidats mineurs)

RÈGLEMENT CONCOURS PHOTOS « PHOTO SYNTHÈSE »

Article 1 : Objet du Concours

Dans le cadre du programme d'animation organisé par le Kistin Café en lien avec la semaine du développement durable et notamment «Un pas pour ma planète » soutenu par Guingamp Paimpol Agglomération, il est organisé un concours photo sur le thème de la flore locale. Ce concours est ouvert à tous du 15 août au 30 septembre 2022.

L'objectif de ce concours est de mettre en avant la flore locale, sa diversité, sa fragilité, sa beauté...

Article 2 : Conditions de participation

Le concours est ouvert à tout public souhaitant y participer.
Les organisateurs et membres du jury ne peuvent participer au concours.
La participation à ce concours est gratuite. L'inscription s'opère dans les conditions fixées à l'article suivant.

Article 3 : Inscription

Pour que la candidature soit valide, chaque participant doit remplir et signer le formulaire d'inscription du concours. La signature du formulaire de participation et l'envoi d'une photo impliquent l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Toute candidature incomplète sera refusée.

Le formulaire d'inscription ainsi que le présent règlement sont disponibles par mail à l'adresse suivante kistincafe@mailo.com

Le formulaire d'inscription, dûment complété et signé, est à faire parvenir avec le(s) cliché(s) **avant le 30 septembre 2022** à

« Kistin Café »
Mairie de Runan
5 rue du Trégor
22260 Runan

Les mineurs devront impérativement être inscrits par l'intermédiaire de l'un de leurs parents ou toute personne titulaire de l'autorité parentale à l'égard du mineur concerné.

Article 4 : Modalités et format

Un auteur peut présenter 3 photos au maximum.

Le cliché peut être en couleur ou en noir et blanc, de format portrait ou paysage. Il peut être réalisé par un appareil photo ou un smartphone mais devra dans tous les cas être de bonne qualité, entre **4 et 8 Mpx**, pour pouvoir être exposé **au format 20 x 30 cm**.

La participation au concours étant gratuite, les photos pourront être récupérées auprès de l'association, dans les trois mois suivants la date du résultat du concours. Les tirages non réclamés deviendront la propriété de l'association qui décidera ou non de leur conservation.

La **date limite de réception des photos est fixée au 30 septembre 2022**.

Article 5 : Utilisation des photographies et droit à l'image

Les photos sont destinées à être exposées lors de la remise des prix du concours mais ne feront l'objet d'aucune exploitation commerciale. En s'inscrivant, le participant accepte la diffusion, la reproduction et l'exposition des clichés transmis sans que cela ne puisse donner lieu à une rémunération d'une quelconque nature.

L'association s'engage à mentionner le nom de l'auteur du cliché.

Le participant garantit à l'organisateur qu'il est l'auteur exclusif des photos transmises pour participer au concours et qu'il détient l'ensemble des droits et autorisations nécessaires à leurs utilisations (droits cédés des personnes figurant sur l'image le cas échéant).

Article 6 : Composition du Jury

Le jury sera composé de personnes qualifiées et de partenaires de l'association. Les membres du jury s'interdisent de prendre part à titre personnel au concours. La qualité de membre du jury du concours est assurée bénévolement.

Article 7 : Critères de notation, palmarès et dotation

Une note de 1 à 20 sera attribuée à chaque photographie sur les critères d'appréciation suivants :

- respect du thème et originalité
- esthétique visuelle
- technique.

Les meilleures photos seront primées. Un participant ne pourra être récompensé qu'une seule fois. Trois récompenses par catégorie (7-11 ans, 12-15 ans et 16 ans et plus) seront attribuées au terme du concours.

Le nom des lauréats sera rendu public lors de la remise des prix et de l'exposition des photographies le **samedi 1er octobre 2022 à 18h**.

Les membres du jury sont seuls juges. Leur décision est sans appel. Le comité d'organisation se réserve le droit de ne pas sélectionner une image hors sujet ou qui porterait préjudice à l'esprit du concours ou à la représentation d'une personne.

Les lauréats seront avertis par message électronique ou par téléphone.

A réception des clichés, les organisateurs en prendront le plus grand soin, mais déclinent toute responsabilité en cas de détérioration, perte ou vol.